

---

**LA SEIGNEURIE ET LES PREMIERS  
SEIGNEURS D'ENGHIEN (I)**

**LA PLUS ANCIENNE MENTION D'HUGUES  
D'ENGHIEN : 1110-1115 OU 1121 ?**

LUC DELPORTE

## LA SEIGNEURIE ET LES PREMIERS SEIGNEURS D'ENGHIEN (I)

### LA PLUS ANCIENNE MENTION D'HUGUES D'ENGHIEN : 1110-1115 OU 1121 ?

Les historiens avancent généralement la date de 1121 comme la plus ancienne mention connue d'Hugues d'Enghien.<sup>1</sup> Ils font alors référence à un passage des *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*<sup>2</sup> qui rapporte un acte d'assainteurement auquel ont assisté Hugues d'Enghien, Otton de Blicquy, Tiévin d'Erbaut et Isembard de Mons.

Pourtant, une notice du cartulaire d'Ename, datée par Ludo Milis de 1110-1115, mentionne Hugues d'Enghien.<sup>3</sup> Cette mention, ignorée de tous les auteurs qui se sont intéressés à la famille des seigneurs d'Enghien<sup>4</sup>, serait dès lors la plus ancienne.

Fixer avec précision la date de la plus ancienne mention d'Hugues n'est pas sans importance pour l'histoire d'Enghien et de ses seigneurs. Les sources diplomatiques et littéraires font vivre Hugues d'Enghien jusque dans les années 60 du XII<sup>e</sup> siècle. Il devait donc être encore jeune lorsqu'il apparut pour la première fois dans les textes un demi-siècle plus tôt. Hugues est généralement présenté comme le fils d'Englebert 1<sup>er</sup> d'Enghien, connu par une mention unique en 1092, soit une vingtaine ou une trentaine d'années avant que son fils présumé, encore tout jeune, ne soit mentionné pour la première fois. Tout cela suscite de nombreuses

---

<sup>1</sup> E. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, Mons, 1876 ; R. GOFFIN, *Généalogies enghiennoises*, livre I, *La Maison d'Enghien*, dans *Recueil III des Tablettes de Hainaut*, Grandmetz, s.d. ; M. DE SOMER, *Recherches sur les origines de la noblesse en Hainaut*, mémoire de licence inédit, ULB, 1955-56.

<sup>2</sup> Dom BAUDRY, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, éditée par le baron de REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. 8, Bruxelles, 1848, p. 349.

<sup>3</sup> Signalée dans A. WAUTERS, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant la Belgique*, t. 7, p. 303. Edité par C. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Ename*, Bruges, 1881, p. 353.

<sup>4</sup> La mention d'Hugues dans cette notice n'est pas reprise dans l'index onomastique de l'édition du cartulaire de l'abbaye d'Ename, ce qui explique vraisemblablement qu'elle ait échappé jusqu'à présent à l'attention des historiens.

questions. Comment expliquer un trou correspondant pratiquement à une génération entre les mentions de 1092 et de 1121 ? Comment interpréter aussi cette mention d'un Boniface d'Enghien parmi les principaux seigneurs du Hainaut en 1117 ? A-t-on déjà pris en considération qu'Hugues, auquel on attribue la construction du château à l'origine de la ville d'Enghien peu avant 1167, l'aurait alors fait à l'extrême fin de sa vie, alors qu'il était déjà un homme fort âgé, voire même un vieillard ?

Il importe donc d'examiner avec attention cette notice du cartulaire de l'abbaye d'Ename qui mentionne Hugues et que l'on considère aujourd'hui comme antérieure à 1115.

## Un peu de diplomatique

Voici tout d'abord le texte de cette notice et sa traduction française :

### Texte.<sup>5</sup>

[DISPOSITIO] *Alardus de Eversbeka dedit sancte Ehamensi ecclesie pro salute anime sue et parentum suorum totum allodium suum de parte matris sue cum servis et mancipiis suis libere* [CORROBORATIO] *coram testibus his vocatis nominibus Mathildis et filius ejus Gerardus Hugo de Adengen Johannes de Petengem Josin de Scornece Hugo de Leucorth Marcilis de Nivigella Walterus de Bevere Gerardus colchewage Walterus cassa. Quod Postea coram domino Gerardo Aldenardense renovatum et confirmatum est.*

### Traduction :

*Alard d'Everbeek donna, librement, à l'église d'Ename, pour le salut de son âme et celui de ses parents, tout l'alleu qu'il possédait, lui venant de sa mère, avec ses serfs et ses manants. Les témoins furent Mathilde et son fils Gerard, Hugues d'Enghien, Jean de Petegem, Josin de Schorisse, Hugues de Leucorth, Marcel de Nivigella, Walter de Bevere, Gerard colchewage, Walter cassa. Ce qui, par la suite, a été renouvelé et confirmé pardevant Gerard seigneur d'Audenarde.*

Il est important de noter qu'il ne s'agit ni d'un original, ni de la copie intégrale d'une charte dans un cartulaire, mais simplement d'une notice. Par notice, on entend un « texte rédigé, en style objectif ou apparemment objectif, par le bénéficiaire d'une action juridique. Elle n'est pas approuvée par une autorité publique (certaines le sont après coup). De

---

<sup>5</sup> Edité d'après le *Thesaurus Diplomaticus*, UCL, CETEDOC.

ce fait, elle n'a comme intérêt que de rappeler une action juridique et de donner les noms des témoins qui pourront attester de la véracité de cette action. Elle n'a donc pas de valeur juridique intrinsèque »<sup>6</sup>.

La donation d'Alard d'Everbeek rappelée ici a probablement donné lieu à la passation d'une charte garantissant l'acte juridique qui était posé. Cet original, qui n'existe vraisemblablement plus, a pu donner naissance, tant en amont qu'en aval, à toutes sortes de brouillons, de copies, d'éditions, de traductions, de commentaires, etc. C'est ce que l'on appelle la tradition manuscrite et imprimée.

Il convient donc d'examiner attentivement à quelle typologie le document que l'on a sous les yeux se rapporte, étant entendu que des circonstances précises ont donné naissance à chaque type de copies et qu'il faut se garder de les mettre sur un même pied d'égalité.

Nous avons ici une copie faite en aval, chez le bénéficiaire. Diverses motivations, économiques, juridiques ou autres, peuvent amener les responsables d'une institution (ici l'abbaye d'Ename) à résumer ou à recopier, en tout ou en partie, les actes diplomatiques de leur propre chartrier.

On distingue généralement quatre situations : les copies d'actes sous la forme de notices dans les *libri traditionum* ou *donationum*, effectuées dans un but juridique ou de gestion économique; les copies souvent exhaustives dans des recueils de chartes appelés « cartulaires »; les copies intégrales, authentifiées ou non; et les analyses dans un but archivistique. Les responsables du temporel de l'abbaye d'Ename ont très certainement été amenés, à un moment donné, à procéder à l'enregistrement de diverses actions juridiques (donation, achats, contestations, procès) touchant la gestion de leur établissement, sous la forme de notices.

Ils ont transcrit l'acte de manière simplifiée, d'après une « grille de lecture » qui contient l'essentiel de son exposé et de son dispositif. Rarement, et c'est là le principal défaut des notices, la date est indiquée.

Lorsqu'on ne dispose plus de l'original, comme c'est le cas ici, il est difficile de savoir jusqu'où et de quelle façon l'acte a été abrégé pour en rédiger la notice.

Si l'on a procédé à la rédaction de ces notices, c'est parce qu'à l'époque les actes ne sont généralement pas encore scellés (à l'exception des actes royaux et pontificaux) et que le moyen de validation par excellence en est la liste de témoins. Il n'était donc pas nécessaire de produire un acte original pour faire valoir un droit, puisqu'en cas de litige, ce n'était pas l'écrit qui faisait foi, mais les témoins appelés à le corroborer. La

---

<sup>6</sup> O. GUYOTJEANNIN, J. PYCKE et B.-M. TOCK, *Diplomatique médiévale*, s.l. [Turnhout], Brépols. (L'atelier du médiéviste, 2), p. 25.

rédaction d'une notice ne nécessitait donc pas de soin particulier, ni même le respect de l'intégralité de l'acte original. La mention du nom du donateur, de l'objet de la donation et le rappel des témoins était amplement suffisant.

### **Le contenu de l'acte**

Cette notice rappelle la donation d'un alleu faite par un certain Alard d'Everbeek au profit de l'abbaye d'Ename. La situation géographique de cet alleu n'est pas précisée. Rien n'indique donc qu'il s'agissait d'Everbeek ou d'un alleu y situé. Par contre, il est bien précisé que cet alleu lui venait de sa mère, dont on ne dévoile malheureusement pas l'identité. L'alleu en question devait toutefois avoir une certaine importance puisqu'il comprenait à la fois des serfs et des manants, lesquels font également partie de la donation. Enfin, cette donation est faite pour le salut de l'âme d'Alard et de ses parents<sup>7</sup>. Ce genre d'acte est généralement posé à la fin de la vie du donateur, et sa rédaction est régulièrement faite après la mort de l'intéressé, en présence de ses proches parents, de ses pairs ou de ses vassaux.

### **Le problème de datation**

La notice n'est pas datée. Charles Piot, dans son édition, n'a pas pris le risque d'avancer une date approximative. C'est le cas, par contre, d'Alphonse Wauters<sup>8</sup> qui donne « 1170 environ », sans que l'on sache sur quels critères sa proposition est basée. Cette date, si elle devait être retenue, serait la mention la plus tardive d'Hugues d'Enghien. Une série d'indices - témoins mentionnés, confirmation ultérieure de Gérard d'Oudenaarde - démontrent que la date avancée par le savant historien bruxellois est manifestement erronée.

Plus récemment, Ludo Milis<sup>9</sup>, éminent historien, qui s'est notamment intéressé de près à l'histoire de l'abbaye d'Ename et à la famille d'Oudenaarde, a proposé une datation nettement plus précoce. Dans un

---

<sup>7</sup> Génitif pluriel de *parens*, *-tis*. Sens premier : le père ou la mère. Mais également : grand-père, aïeul, et au pluriel ancêtres. Enfin, cela peut vouloir dire, de manière plus générale : les parents, les proches.

<sup>8</sup> A. WAUTERS, *Table chronologique ...*, t. 7, p. 303.

<sup>9</sup> L. MILIS, *Onnuitgegeven oorkonden van de Sint-Salvatorsabdij te Ename voor 1200*, Bruxelles, 1965. (C.R.H., publications in-4°, 61), p. xliv.

tableau récapitulatif, il assigne à cette notice la date de « r[ond] 1110-1115 ? », mais ne justifie pas son choix. Le point d'interrogation qu'il utilise indique qu'il n'est pas totalement certain de sa datation.

Enfin, la date retenue par le *Thesaurus Diplomaticus*<sup>10</sup> est celle de 1115 comme *terminus ante quem*. La date proposée pour la confirmation est celle de 1115 (*terminus post quem*) - 1150 (*terminus ante quem*).

Si l'on retient la date proposée par Ludo Milis, Hugues d'Enghien serait déjà mentionné vers 1110-1115, soit environ une dizaine d'année avant la mention généralement retenue de 1121.

A quoi songeait Ludo Milis lorsqu'il proposa sa datation ? Sans doute se référerait-il à la durée pendant laquelle Mathilde exerça le pouvoir à Oudenaarde (depuis 1110 ?) jusqu'à la majorité de son fils Gérard (vers 1115 ?).

Les dates que l'on peut assigner aux différents intervenants de l'acte confirment-elles la proposition de Ludo Milis ? C'est ce que nous allons tenter d'établir.

Commençons par le disposant, Alard d'Everbeek. Celui-ci porte le nom d'une localité, Everbeek<sup>11</sup>, située à proximité de Grammont. Jadis terre de débat entre le Hainaut et la Flandre, elle fut généralement considérée comme faisant partie du comté de Hainaut. Cette mention est la seule que nous ayons pu trouver de ce personnage. Elle ne nous est donc d'aucune utilité pour la datation de l'acte.<sup>12</sup>

<sup>10</sup> Le *Thesaurus Diplomaticus* réalisé à Louvain-la-Neuve par le CETEDOC et édité par Brepols est une banque de données sur CD-Rom qui remplace aujourd'hui la *Table chronologique* d'A. WAUTERS.

<sup>11</sup> Prov. de Hainaut, canton de Flobecq jusqu'en 1962. Aujourd'hui Prov. de Flandre Orientale, arr. d'Oudenaarde.

<sup>12</sup> La famille d'Everbeek est toutefois connue dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Une donation à l'abbaye d'Ename de biens situés à Everbeek, effectuée selon Ludo Milis entre 1136 et 1149, mentionne toute une famille : Albert, son épouse Ermentrude de Baaigem, leurs fils Thomas et Arnulphe, leur fille Claricia et le mari de cette dernière, Henri (*Thesaurus Diplomaticus*, D1320 ; C. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Ename ...*, p. 360, n° 382 ; L. MILIS, *Onuitgegeven oorkonden ...*, p. xlv). Une autre donation, effectuée selon Ludo Milis entre 1125 et 1150, mentionne Albert d'Everbeek, que nous identifions volontiers avec le mari d'Ermentrude de Baaigem (*Thesaurus Diplomaticus*, D1311 ; C. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Ename ...*, pp. 353-354, n° 369 ; L. MILIS, *Onuitgegeven oorkonden ...*, p. xlv). Enfin, une dernière donation, également effectuée selon Ludo Milis entre 1125 et 1150, mentionne Ermengarde d'Everbeek et son fils Alard (*Thesaurus Diplomaticus*, D1302 ; C. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Ename ...*, p. 349, n° 360 ; L.

La liste de témoins qui clôture la notice pose quelques problèmes. Les témoins mentionnés correspondent-ils bien à ceux qui assistèrent à la donation originelle, comme la notice le suggère, où s'agit-il des témoins de l'acte de confirmation devant Gérard d'Oudenaarde après l'accession de ce dernier à la majorité ?

L'examen de cette liste fait également apparaître deux catégories de témoins, même si l'acte ne les distingue pas clairement, sinon par le rang qu'ils occupent en tête de liste. Les quatre premiers témoins appartiennent à la plus haute noblesse de l'époque et, vu le contexte de l'acte, sont peut-être liés entre eux par des liens familiaux. Les suivants appartiennent manifestement à la vassalité et à l'entourage des seigneurs d'Oudenaarde et en particulier de Gérard.

La liste mentionne d'abord Mathilde et son fils Gérard, membres de l'illustre famille de Pamele-Oudenaarde, qui était l'une des plus importantes du comté de Flandre.<sup>13</sup>

Mathilde (*Mathildis*), dame d'Oudenaarde, était avouée de l'abbaye d'Ename<sup>14</sup>. C'est très probablement à ce titre qu'elle intervient dans cet acte.

Léo Verriest en fait soit une fille d'Arnould II d'Oudenaarde et une petite fille d'Hugues<sup>15</sup>, soit, mais sous réserve, une fille d'Arnould III d'Oudenaarde et une petite-fille d'Arnould II<sup>16</sup>.

Pour Ludo Milis, Hugues d'Oudenaarde aurait eu deux fils, Arnould 1<sup>er</sup> et Thierry 1<sup>er</sup>, qui se succédèrent à la tête de la seigneurie. Thierry 1<sup>er</sup> était le père d'Arnould II (mort vers 1110) et le grand-père de Mathilde qui succéda à son père (vers 1110 - ?). Celle-ci aurait pour fils et

MILIS, *Onnitgegeven oorkonden ...*, p. xliv). S'agit-il du même Alard d'Everbeek ?

<sup>13</sup> Cette famille fut étudiée notamment par L. VERRIEST, *Le polyptique illustré dit "Vieil Rentier" de messire Jehan de Pamele-Audenarde (vers 1275)*, Bruxelles, 1950. L. MILIS, *Les seigneurs de Pamele-Audenarde. Vers une meilleure chronologie*, dans *Cahiers de civilisation médiévale X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle*, t. 6, 1963, pp. 49-53, complète les données fournies par L. Verriest. Enfin, E. WARLOP, *De vlaamse Adel voor 1300*, Handzame, 1968, vol. 2, pp. 425-436 a repris le problème dans son histoire de la noblesse flamande. On fera toutefois remarquer que la chronologie de ces seigneurs soulève plus d'un problème qu'il ne nous appartient nullement de traiter ici.

<sup>14</sup> L'abbaye d'Ename a été fondée en 1063 par le comte de Flandre Baudouin V et son épouse Adèle avec l'aide du seigneur de Pamele Arnould.

<sup>15</sup> L. VERRIEST, *Le polyptique ...*, pp. xviii-xxi.

<sup>16</sup> L. VERRIEST, *Le polyptique ...*, p. cviii, n. 60.

successeur (à une date inconnue) Gérard, chambellan de Flandre<sup>17</sup> que nous retrouvons dans notre acte (*filius ejus Gerardus*).

Selon Ernest Warlop, qui ne suit pas Ludo Milis, Mathilde est mentionnée entre 1110 et 1116/32<sup>18</sup>. La famille d'Oudenaarde serait une branche cadette de celle de Petegem, l'une des plus anciennes de Flandre (mentionnée dès le X<sup>e</sup> siècle). Mathilde serait la fille d'Arnould II d'Oudenaarde et sans doute la petite-fille d'Arnould I<sup>er</sup>, lui-même probablement fils d'Hugues. Gérard, fils de Mathilde, doit être identifié avec Gérard II, seigneur d'Oudenaarde, mentionné entre 1115 et 1145, mort avant 1154<sup>19</sup>. C'est lui qui confirma par la suite cet acte de donation. On peut donc en déduire qu'il était encore trop jeune pour garantir l'acte tout seul à l'époque où la donation fut effectuée.

Les dates extrêmes semblent donc être pour Mathilde 1110-1132 ; pour Gérard avant 1115 pour la donation et 1115-1154 pour la confirmation.

Suit immédiatement, dans la liste des témoins, notre seigneur Hugues d'Enghien. Si l'acte date bien des environs de 1110-1115, il devait encore être tout jeune puisqu'il vivra au-delà de 1164. Il est mentionné régulièrement à partir de 1121, date à laquelle il est déjà chevalier.

Le quatrième grand personnage est Jean de Petegem (*Johannes de Petengem*). Sans doute doit-on l'identifier avec Jean 1<sup>er</sup> seigneur de Petegem et de Cysoing, qu'Ernest Warlop<sup>20</sup> mentionne après 1135 et qui serait mort avant 1154.<sup>21</sup> Il s'agirait du fils d'Englebert IV de Petegem et de Cysoing et de N. d'Alost, petit-fils d'Englebert III. Ici de nouveau, si Jean assista bien à la donation, il le fit en étant encore jeune et bien avant de devenir seigneur de la terre de Petegem, puisque son père est mentionné jusqu'en 1135. L'épouse de Jean fut Petronella d'Avesnes<sup>22</sup>.

A ce stade, une chose est déjà certaine. La confirmation est antérieure à 1154, puisqu'à cette date Gérard d'Oudenaarde et Jean de Petegem n'étaient plus en vie. Reste à savoir si Jean de Petegem a pu assister à la donation originelle et si la liste de témoins date bien de 1110-1115.

Les autres témoins appartiennent à la vassalité des seigneurs d'Oudenaarde. Les mentions connues de ces personnages sont toutes assez tardives. Aucune ne s'accorde avec la date de 1110-1115, beaucoup trop ancienne pour eux.

<sup>17</sup> L. MILIS, *Les seigneurs ...*, p. 51-52.

<sup>18</sup> E. WARLOP, *De vlaamse Adel voor 1300 ...*, vol. 2, pp. 425 et 430.

<sup>19</sup> E. WARLOP, *De vlaamse Adel voor 1300 ...*, vol. 2, pp. 426 et 430-431.

<sup>20</sup> E. WARLOP, *De vlaamse Adel voor 1300 ...*, vol. 2, pp. 445 et 449.

<sup>21</sup> Si la date de l'acte est 1110-1115, elle ferait reculer l'époque de la première mention de Jean dans les textes d'au moins 20 ans.

<sup>22</sup> Elle aurait été la soeur de l'évêque de Tournai Everaert (1173-1191).



On connaît, pour *Josin de Scornece* (de Schorisse), une mention de 1150<sup>23</sup>. *Hugo de Leucorth* (de Leaucourt ?) n'est pas connu par ailleurs. *Marcilis de Nivigella* (de Nesle ou de Nevele ?) n'est mentionné nulle part ailleurs. *Walterus de Bevere* (de Bevere, près d'Oudenaarde) est peut-être mentionné dans des actes de 1157<sup>24</sup>, 1160<sup>25</sup> et 1163<sup>26</sup>. *Gerardus colchewage* apparaît dans des actes de 1150 (5 actes), 1154, 1175, 1177. *Walterus cassa* est mentionné en 1148, 1150 et 1154. On les retrouve donc entre 1148 et 1177. Le décalage avec la datation présumée de la notice de 1110-1115 est manifeste.

Que conclure de tout cela ? Tout d'abord que la donation et sa confirmation sont postérieures à 1110 et antérieures à 1154. Ensuite, que les dates de mentions connues des témoins cités s'accordent très mal avec la date assignée par Ludo Milis à la notice. On peut, dès lors, formuler l'hypothèse que les témoins cités ne sont pas ceux de la donation, mais bien ceux de la confirmation. Si l'on suit Ernest Warlop, qui fixe la date de majorité de Gérard d'Oudenaarde à 1115, la confirmation est postérieure à cette date, et donc la liste de témoins aussi.

La date de la confirmation ne peut être fixée avec plus de précision. Toutefois, les renseignements dont on dispose sur les témoins font penser qu'elle doit avoir eu lieu dans le second quart du XII<sup>e</sup> siècle, plutôt que tout de suite après 1115.

## Conclusion

Ernest Warlop a démontré que la Maison d'Oudenaarde doit être considérée comme une branche cadette de celle de Petegem. Il s'agit de deux des plus importantes familles du comté de Flandre, implantées dans cette partie de l'ancien Brabant (appelée par la suite la Flandre Impériale)

<sup>23</sup> Ch. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Enname* ..., p. 358, n° 377 ; L. MILIS, *Onuitgegeven oorkonden* ... , p. XLIV. Acte dans lequel il est fait référence à la sœur de Josin.

<sup>24</sup> Th. DE HEMPTINNE et A. VERHULST, *De oorkonden der graven van Vlaanderen : juli 1128-september 1191*, Bruxelles, 1988. (ARB, CRH, Recueil des actes des princes belges (série E), 6), n° 158, pp. 255-256.

<sup>25</sup> Th. DE HEMPTINNE et A. VERHULST, *De oorkonden* ... , n° 189, pp. 294-295.

<sup>26</sup> Th. DE HEMPTINNE et A. VERHULST, *De oorkonden* ... , n° 222, pp. 344-348.

qui passa sous la domination flamande seulement au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. La mention, intercalée entre les deux, d'Hugues d'Enghien a de quoi interpeller. Ne serait-elle pas l'indice d'un lien de parenté proche avec les Oudenaarde et les Petegem ? Quoi qu'il en soit, nous trouvons dans cette présence très relevée une preuve supplémentaire du rang particulièrement élevé d'Hugues.

Enfin, du point de vue qui nous occupe, il est plus sage de considérer cette mention d'Hugues d'Enghien comme ne remontant pas aux années 1110-1115 et donc comme n'étant pas la plus ancienne qui le cite. Sous réserve d'éléments nouveaux, il convient donc toujours de considérer qu'Hugues d'Enghien apparaît pour la première fois dans les textes en 1121, soit une trentaine d'année après l'unique mention d'Englebert 1<sup>er</sup> d'Enghien et quatre ans seulement après l'unique mention de Boniface d'Enghien.